

## L'Esprit de la loi

# La loi dans le Nouveau Testament La loi dans les épîtres aux Hébreux et de Jacques

1. La lettre aux Hébreux
2. La lettre de Jacques

### 1. La lettre aux Hébreux

Le terme apparaît quatorze fois dans l'épître anonyme aux Hébreux, qui lui accorde un très grand intérêt. En général, c'est son aspect cérémoniel qui y est évoqué. On peut noter aussitôt son harmonie avec l'enseignement paulinien, et, bien que la question de l'anonymat ne soulève plus de doute, tout le monde est d'accord pour admettre que le contenu de l'épître aux Hébreux n'est ni anti-paulinien ni même étranger à la pensée du grand apôtre.

Tandis que Paul accorde une attention particulière à l'aspect moral de la loi dans les épîtres aux Romains et aux Galates, l'auteur anonyme de la lettre aux Hébreux traite, comme fait Paul ailleurs, de la loi cérémonielle. Ainsi, des phrases de l'apôtre Paul (telles que celles de 1 Co 5.7, 10.4-6 et Col 2.17) se trouvent exactement sur la même ligne de pensée que celle tracée dans l'épître aux Hébreux. La loi est dépassée par l'Évangile et l'auteur démontre de quelle manière la loi fut une parole prononcée par le Seigneur des anges et qu'elle exige un grand respect (Hé 2.2-4). Mais c'est la gloire transcendante de la dispensation de l'Évangile, introduite par le Christ, qui sera placée devant les yeux du lecteur à travers toute l'épître.

Dans les chapitres 7 et 8, l'auteur traite du sacerdoce du souverain sacrificateur, en cherchant à montrer que celui du Christ, d'après l'ordre de Melchisédek, surpasse en gloire celui d'Aaron, exercé sous la dispensation de la loi. Non seulement il le surpasse, mais encore le remplace. Car l'imparfait cède le pas au parfait, l'ombre est chassée par la réalité, le temporel laisse la place à l'éternel. De même que Paul cherche à défendre sa doctrine de la justification indépendamment des œuvres de la loi, de même l'auteur de l'épître aux Hébreux trouve déjà dans l'Ancien Testament l'annonce de la Nouvelle Alliance. Son raisonnement se fonde aussi bien dans sa référence que dans sa description de la Nouvelle Alliance, à présent écrite sur le cœur, afin de devenir et d'opérer comme un pouvoir intérieur, au lieu de demeurer un précepte tout extérieur et superficiel.

Le sanctuaire aussi est traité par rapport à l'Évangile et, dans les chapitres 9 et 10, il considère que le Christ accomplit tout ce que le sanctuaire et ses services annonçaient de manière typologique. Il est devenu le parfait sacrifice éternel, remplaçant tous les sacrifices temporels imparfaits offerts sous la

dispensation de la loi. La loi apparaît donc comme l'ombre des choses à venir (Hé 10.1). L'ombre était utile à ce moment, et le peuple de l'Ancienne Alliance était grandement privilégié de la posséder. Car elle le dirigeait vers la grande lumière qui la remplacera définitivement.

En fait, tout le système cérémoniel consistait en un système de grâce, et par son caractère temporel il offrait la possibilité de satisfaire, à l'instant, aux demandes de la loi pour les transgressions commises. Si les sacrifices ne pouvaient pas ôter définitivement le péché, grâce à eux, le pardon temporel était accordé, en attendant l'avènement du sacrifice parfait. À présent, le grand sacrifice ayant été offert, la rédemption éternelle est assurée, le pardon parfait et total obtenu, l'accès dans le lieu saint rendu possible et l'héritage éternel garanti. La « substance » de toutes les ombres est apparue, l'ombre se disperse et la grande vérité indiquée par le Christ en personne est à présent parfaitement connue par le Saint-Esprit, et ses serviteurs l'annoncent. Le Christ est l'accomplissement de la loi morale en vue de la justice de tous ceux qui croient (Hé 10.14). Mais il est aussi l'accomplissement et la fin de la loi cérémonielle et la complète réalisation de tous les types et de toutes les ombres qu'elle symbolisait.

## 2. La lettre de Jacques

La loi est mentionnée près de dix fois dans la lettre de Jacques, et dans chaque cas, il s'agit de la loi que nous appelons « morale ». On peut sentir l'influence du Sermon sur la Montagne à travers toute cette épître, dont certains échos s'y font entendre de façon fort distincte (par exemple dans Jc 5.12). Jacques n'a que des éloges à l'égard de la loi. Ceci, constaté à la lumière du Sermon sur la Montagne, est suffisant pour prouver que, dans ce discours exceptionnel, le Christ n'avait pas dénigré ou déprécié la loi, et encore moins abrogé. Au contraire, il l'exalte et la renforce, et Jacques, au moins dans le chapitre premier, semble identifier la loi morale à l'Évangile, puisqu'en parlant de la Parole et de sa pratique, il parle dans le même souffle de « *la loi parfaite, la loi de la liberté* » (Jc 1.25).

Bien entendu, il faut comprendre la loi dans sa spiritualité, ou selon l'expression de certains, la loi transposée dans l'Évangile en tant que guide du chrétien. Même dans l'Ancien Testament, par exemple dans les Psaumes 19 et 119, il est démontré spécifiquement qu'il était possible, pour des fidèles spirituels, de comprendre la loi, de se rendre compte de sa beauté et d'y trouver leur bonheur.

En Jacques 2.8, Jacques parle de la loi royale et il entend par là, sans aucun doute, la loi mosaïque, puisqu'il cite des demandes particulières de celle-ci. En cela, il est pleinement d'accord avec le Seigneur et avec Paul, pour qui la loi se résume dans l'amour envers le prochain. La discrimination ou l'acceptation des personnes est une transgression de la loi royale (Jc 2.9).

L'auteur affirme ensuite la solidarité de la loi, de sorte que la transgression de l'une de ses parties équivaut à la transgression de son ensemble. Elle rend l'homme coupable de tout (Jc 2.10), ce que Paul avait aussi indiqué dans Galates 3.10, ou lorsqu'il montrait qu'en brisant le dixième commandement il avait pratiquement transgressé l'ensemble de la loi (voir Rm 7.7-8).

Jacques exhorte ensuite ses auditeurs à parler et à agir comme des gens qui seront jugés par la loi (Jc 2.12). Finalement, en 4.11, il avertit, par implication, du danger de parler de la loi en la jugeant ou

en se plaçant au-dessus d'elle, au lieu de l'accomplir. La perfection de la loi sera la règle de vie pour l'homme spirituel racheté de la condamnation; aussi Jacques considère que nous pouvons l'appeler la loi parfaite, celle de la liberté, la loi royale.

---

**Aaron Kayayan**, pasteur

*L'Esprit de la loi*. Éléments pour une éthique chrétienne et réformée. Foi et Vie Réformées, 1996.

L'auteur (1928-2008) a été pasteur réformé en France et a exercé un ministère radiophonique pour l'Europe, le Québec, l'Afrique francophone et l'Arménie.

[www.ressourceschretiennes.com](http://www.ressourceschretiennes.com)



2016. Utilisé avec permission. Cet article est sous licence Creative Commons.  
Paternité – Partage dans les mêmes conditions 4.0 International ([CC BY-SA 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/))